

Parc Automobile - Approvisionnement en carburants pour l'année 1996 - Lancement de la procédure d'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Chaque année, pour assurer le fonctionnement des véhicules du Parc Automobile de la Ville, il est procédé à l'achat de différents carburants (essence, super, gazole), suivant la procédure des marchés à bons de commande avec consultation permanente.

L'approvisionnement s'effectue au fur et à mesure des besoins auprès des pétroliers pratiquant les prix les moins élevés.

Le montant global de la dépense pour 1996 étant évalué à environ 3 700 000 F, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les différents marchés à intervenir après appel d'offres ainsi que le (ou les) avenant(s) modifiant le montant initial de ces marchés, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1996.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition du Rapporteur.